

AGFA-GEVAERT

SOCIÉTÉ ANONYME
SEPTSTRAAT 27
2640 MORTSEL
NUMÉRO D'ENTREPRISE 0404 021 727

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Les actionnaires sont par la présente invités à prendre part à l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra le 26 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société B-2640 Mortsel, Septestraat 27 avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

3. Affectation du résultat.

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé, de la manière suivante:

- Rémunération du capital: 75.632.808 euros, soit 60 centimes d'euro bruts par action (coupon n° 6), payables à partir du 27 avril 2005;
 - Affectation de 599.838,35 euros aux réserves.
4. Comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et rapports consolidés du Conseil d'administration et du commissaire.
 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide, par vote séparé, de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé.

6. Nomination d'administrateurs.

Monsieur Gedopt dépose son mandat d'administrateur avec effet immédiat. Les mandats des Messieurs Bamelis, Chaffart, Oosterlinck, Van Miert, von Kyaw et Verhoeven en tant qu'administrateurs prennent fin immédiatement après cette assemblée générale. Monsieur von Kyaw, ayant atteint l'âge obligatoire de désistement comme administrateur, et Monsieur Bamelis ne sollicitent plus le renouvellement de leurs mandats, alors que Monsieur M. Olivié, 65 West 13th Street, New York, NY 10011 a posé sa candidature pour le Conseil d'administration.

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide de (re)nommer Messieurs Chaffart, Olivié, Oosterlinck, Van Miert et Verhoeven en qualité d'administrateurs pour une période de 3 ans qui débute ce jour-ci. Leurs mandats prendront donc fin immédiatement après

l'assemblée générale annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2007.

7. Rémunération des administrateurs.
8. Exposé sur l'application du Code Belge concernant Corporate Governance.
9. Divers.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 et à l'article 28, 6° des statuts, le Conseil d'administration a décidé que, en vertu de l'article 28, 5°, les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont priés de faire preuve qu'ils étaient détenteurs du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote, le cinquième jour ouvrable qui précède l'assemblée générale à minuit c.à.d. le 19 avril 2005 à minuit, sans tenir compte du nombre d'actions dont ils seront détenteurs au jour de l'assemblée générale. Cette preuve peut être envoyée par lettre, par fax (32-3-444.72.29) ou par e-mail (marie-josee.crols@agfa.com) au siège social susmentionné ou peut être déposée dans une agence de la banque ING, et cela le 20 avril 2005 à minuit au plus tard.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer la société le 20 avril 2005 au plus tard, par téléphone, par simple lettre, par fax ou par e-mail de leur intention d'assister à l'assemblée et du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont priés de se présenter le 26 avril 2005 de 9.45h à 10.45h au plus tard pour la régistration.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent utiliser la procuration qui a été établie par le Conseil d'administration conformément à l'article 30 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège social. Un exemplaire sera envoyé à l'actionnaire sur simple demande téléphonique et est disponible sur www.agfa.com/investors
Aucune autre procuration ne sera admise. Les procurations doivent être déposées au siège social de la société au plus tard le 20 avril 2005.

Le Conseil d'administration

Le rapport annuel 2004 sera disponible à partir du 12 avril à l'adresse www.agfa.com/investors